manifestations pacifiques qui se produisirent pendant la durée de la grève.

LE PRESIDENT. — Quel était le but de ces manifestations ?

R. — Oh ! Je n'en sais rien. On chantait en circulant dans les rues comme cela se fait toujours en temps de grève. On ne menaçait personne. Si, au cours de ces manifestations, des pierres ont été lancées, ce n'a pas été par nous. D'ailleurs comment aurait-on pu le faire, entouré comme nous l'étions par les gendarmes !

Il affirme que le 18 juillet, le maire avait donné l'autorisation de se promener en cortège. Il n'a jamais entendu dire qu'on allait faire l'assaut de l'usine.

LE PRESIDENT. — La grève durait déjà depuis longtemps et vous étiez ennuyé de cette situation, un peu excité n'est-ce pas ?

R. —Dame ,qu'est-ce qu'il fallait faire ? Mourir de faim ? *(Sensation)* Mais j'avoue qu'on ne savait pas ce qui allait se passer, autrement on ne serait pas passé sous les fenêtres pour se faire fusiller *(Mouvement)*.

L'accusé a vu Michel Crettiez droit sur l'établi, à une fenêtre du comptoir et tenant un fusil dans la main gauche. Un coup de feu partit immédiatement, tuant un de ses voisins. Il s'est sauvé aussitôt et rentra chez lui en pleurant.

« J'étais tout retourné ,dit l'accusé, lorsque je revins sur le théâtre du drame ; tout le monde était hors de soi, on était fou, on jetait des pierres, j'en ai jeté deux ou trois, je voulais me venger.

LE PRESIDENT. — Sur les biens ou sur le monde ?

R. — Oh ! je n'en sais rien ! Je suis entré dans la maison à l'aide d'une échelle. Déjà l'incendie commençait ; les soldats s'enfuyaient en emportant leurs effets. Dans la cuisine, j'ai pris une batterie de cuisine et l'ai jetée par la fenêtre.

D. — Votre rôle s'est-il borné là ?

R. — Oui.

LE PRESIDENT. — N'avez-vous pas brisé de machine et n'avez-vous pas dit à un témoin, en lui montrant un marteau que vous teniez à la main : « Voilà un instrument qui a bien travaillé, je ne le donnerais pas pour mille francs ! »

R. — C'est inexact.

En achevant de répondre aux questions du président, Molliex, dit : « *On a tiré sur nous comme en temps de guerre on le ferait sur l'ennemi !*

Tragique récit

Le cultivateur LACROIX, qui est ensuite interrogé n'était pas un gréviste ; il moissonnait le champ de la belle-mère d'Henri Crettiez, quand soudain, vers 4 heures et demie on entendit le bruit de la fusillade.

Bientôt après, dit Lacroix, le peuple passa, disant que tout était à feu et à sang, le tocsin se mit à résonner. Alors je suis parti vers Cluses. En route, je demandais des explications à ceux que je rencontrais. Sur mon chemin, je vis dans une pharmacie qu'on cherchait à extraire du plomb de la tête d'un jeune garçon !

En continuant sa route vers l'usine, l'accusé n'eût qu'à suivre, dit-il, les traces de sang, c'était une véritable traînée, comme si on l'avait jeté avec un arrosoir.

Lacroix, excité par les camarades donna deux ou trois coups de hache contre la porte, mais voyant qu'il faisait « une bêtise » il s'éloigna. D'autres s'emparèrent de la hache et enfoncèrent la porte.

— Il faut qu'on rentre pour les attraper, disait-on.

Lorsqu'il arriva dans l'appartement, il vit cinq ou six individus qui brisaient tout ; il trouva un fusil, il le prit et le remit à un gendarme.

Me DESCOTES. — Lorsque le tocsin sonna, l'accusé n'avait-il pas dit à la belle-mère d'Henri Crettiez : « C'est le père Crettiez qui tombe ».

R. — J'ai simplement dit, en entendant la fusillade : « C'est peut être le père Crettiez qu'on tue ». C'est en manière de plaisanterie que je disais cela.

Feux de salve

Après l'interrogatoire de Lacroix, on entend l'ouvrier GARQUILLAT. Il dit que le cortège des manifestants n'avait pas l'intention de s'arrêter devant l'usine Crettiez. Il vit Michel Crettiez viser et Rassiat tomber. C'était des feux de salve qu'on tirait sur les manifestants !

L'accusé nie avoir enfoncé la porte, mais avoue avoir brisé toute ce qu'il rencontrait et l'avoir jeté par les fenêtres.

Carquillat voulait rencontrer les meurtriers, et ne les rencontrant pas, il cassa tout.

Il en est de même de CAUX. Il se plaint avoir reçu 17 plombs dans la tête.

Il nie être revenu vers l'usine après s'être fait panser. Il assistait à la manifestation, en curieux.

Un autre ouvrier, CHEVRET, nie d'avoir détruit le mobilier et l'avoir jeté dans le brasier.

L'accusé SONNERAT proteste également contre l'accusation qui le vise.

Il nie avoir participé au pillage de la maison Crettiez et d'avoir cherché à alimenter l'incendie.

LES TEMOINS

L'audience est suspendue à 4 heures et demie.

A la reprise, on entend M. Drompt, ancien maire de Cluses, qui fut professeur d'horlogerie. Il témoigne que Crettiez père était très peu conciliant.

Le témoin refait le récit des fusillades du 18 juillet. Il dit que Crettiez avait reçu une lettre de menace, puis il ajoute que les fils Crettiez se croyaient en état de légitime défense.

M. Drompt sera confronté demain avec le commissaire spécial Maury.

L'audience est levée à 5 heures et demie.

Les Fêtes Franco-Italiennes

Arrivée à Paris des membres des Chambres de commerce et des municipalités italiennes. — Chaleureuse réception.

Paris, 15 novembre. — Les fêtes franco-italiennes, organisées sur l'initiative du Comité républicain du commerce et de l'industrie, ont commencé aujourd'hui par un déjeuner offert au quai d'Orsay par les délégués des sections de province et les membres du conseil central.

Des toasts ont été portés par MM. Barit, de Lille et Dalivier ; puis, un Livre d'or renfermant les noms de tous les souscripteurs et renfermé dans un magnifique bahut art nouveau a été offert à M. Mascuraud, en témoignage de reconnaissance de tous les membres, de Paris et des départements, du Comité républicain.

RECEPTION A LA GARE

A une heure et demie, les membres du comité et de très nombreux Italiens de Paris, parmi lesquels beaucoup de dames, se sont réunis à la gare de Lyon, pour recevoir les délégués des municipalités et des chambres de commerce d'Italie.

Autour de la gare de Lyon, avant deux heures, une foule compacte nécessite un important service d'ordre. Les billets de quais ont été supprimés, et on ne pénètre qu'avec les insignes des délégations italiennes.

Au-dessus de l'escalier qui donne accès à la grande salle du buffet, des faisceaux de drapeaux français et italiens ont été déposés. Ça et là on remarque l'écusson de la maison de Savoie.

Le train a quarante minutes de retard. Enfin il est annoncé.

M. Desplas, président du Conseil municipal, M. Lépine, préfet de police, et les membres du bureau du Comité républicain du commerce et de l'industrie, s'avancent aussitôt, en tête d'un important cortège.

Le train est en gare. Des vivats éclatent. On acclame les deux pays. Aux portières, les délégués italiens agitent leurs chapeaux. Quand ils descendent, leurs compatriotes, qui sont venus à leur rencontre, se précipitent et les embrassent avec effusion.

C'est M. Rossi, président de la Chambre de commerce de Turin et député qui est le premier présenté à M. Desplas.

Il est l'objet d'une ovation et il se place à côté de M. le président du Conseil municipal. Puis, le défilé se remet en marche et se dirige vers la grande salle du buffet, où les discours seront prononcés.

Les cris de : Vive la France ! Vive l'Italie ! ne cessent de retentir. Une fanfare joue *la Marseillaise*, qui provoque un grand enthousiasme.

M. Desplas ,président du Conseil municipal souhaite la bienvenue aux hôtes de Paris. « C'est au président du Conseil municipal, dit-il, qu'il appartient de porter le premier salut ».

» Je salue respectueuesment les représentants des cités qui sont venus rendre visite à la grande sœur. Je vous remercie, ajoute-t-il, au nom de Paris, heureux de vous accueillir et impatient de vous acclamer. »

M. Lépine, à son tour, prononce quelques mots : « Ce n'est point comme magistrat de Paris, dit-il, mais comme représentant du gouvernement que je vous souhaite aussi la bienvenue. »

M. Mascuraud souhaite également la bienvenue aux délégués.

M. le préfet de la Seine, qui n'a pu assister à la réception, fait transmettre par un de ses délégués ses vœux les meilleurs.

Puis les délégués répondent. C'est d'abord M. Salmoiraghi, représentant de la chambre de commerce de Milan et de l'Union des Chambres de commerce ; puis M. Rossi, président de la chambre de commerce de Turin et député.

Enfin, le comte Pulle, de Milan, ancien officier de carabiniers en 1859, et ex-député, salue l'armée française.

Des fleurs sont offertes, par de charmantes jeunes filles aux délégués italiens qui crient : Vive la France ! La foule répond par les cris nourris de : Vive l'Italie ! On crie aussi : Vive la République ! A bas la calotte !

CHALEUREUSES OVATIONS

Les députations des municipalités et des chambres de commerce d'Italie ont quitté la gare de Lyon à 3 h. 15 et ont pris place dans les quatre-vingts landaus mis à leur disposition par le comité du commerce et de l'industrie.

Sur tout le parcours, notamment rue de Lyon, place de la Bastille et boulevard Beaumarchais, beaucoup de curieux, et une chaleureuse ovation a été faite aux délégués. On remarque la présence de nombreux ouvriers et ouvrières, qui, à l'heure du repos de l'après-midi sont descendus prendre le frais.

Le passage des landaus ornés de cocardes tricolores aux couleurs italiennes excita leur enthousiasme et de nombreux cris de : Vive l'Italie ! Vive la France, se font entendre sur tout ce parcours.

Sur la place de la République et le boulevard Saint-Martin les trottoirs sont noirs de monde, les chapeaux s'agitent et les bravos retentissent, de nombreux établissements avaient pavoisé aux couleurs françaises et italiennes, mais le grand succès a été l'avenue de l'Opéra où nombre de commerçants avaient non seulement pavoisé, mais illuminé leurs maisons.

L'arrivée à l'Hôtel-Continental a eu lieu sans aucun incident, à 4 h. 20.

Faits Divers
REGIONAUX

Un vol de 13,000 francs
A ROUBAIX

Hasard singulier. — Le pochard imprudent. — Pincé ! — Complice en fuite.

Un vol audacieux a été commis dimanche au préjudice de Mme veuve Désiré Plays, qui tient avec ses enfants, rue de l'Alouette, 48, un commerce de ferblanterie-zinguerie.

Le vol n'a été connu que lundi fort tard dans la soirée et ce n'est que vers minuit que le voleur s'est fait pincer dans des circonstances assez singulières.

LE VOL EST DECOUVERT

En montant se coucher, lundi soir, vers dix heures, Mme veuve Plays, fut étonnée de trouver sa garde-robe fracturée, la porte en était ouverte. Deux coffrets, l'un en acier, l'autre en bois, qui renfermaient sa petite fortune avaient disparu.

L'un contenait un portemonnaie renfermant 2.000 francs en pièces de 20 francs, six billets de banque de 100 francs et des titres au porteur pour environ 10.000 francs.

Le coffret en bois contenait environ 600 francs en pièces de cinq francs, un billet de banque de 50 francs.

Les voleurs avaient négligé de prendre deux livrets de caisse d'épargne et des papiers de famille ; en résumé, les voleurs avaient pris environ 13.000 francs.

QUELQUES DETAILS

L'enquête rapidement menée par M. Laché, mis aussitôt au courant du vol, fit connaître que le vol avait dû être commis le dimanche soir. En effet, Mme Plays et ses enfants se rappelèrent très bien avoir entendu, provenant de l'étage, un bruit anormal, entre six et sept heures du soir ; même une des jeunes filles vit vaciller la flamme d'une lampe à pétrole pendue au plafond du magasin. On ne prêta néanmoins aucune attention à ces détails et en se couchant, Mme Plays ne s'aperçut pas que sa garde-robe avait été visitée par un malfaiteur. Elle n'eût, du reste, pas besoin de toucher à ce meuble.

Mais, lundi matin, Mme Plays et ses enfants remarquaient avec peine que leur chien était gravement indisposé et présentait des symptômes d'empoisonnement. Plainte fut déposée pour cette cause au commissaire de police.

Enfin, un employé de la maison Henri Valcke trouvait lundi matin, rue Jules-Derégnaucourt un coffret en acier, vide et fracturé qui fut déposé au commissariat de police où, le soir, après la découverte du vol, il fut reconnu par le fils de Mme Plays.

L'ARRESTATION D'UN VOLEUR

Par un hasard étrange, au moment où le vol était découvert, un des auteurs de ce méfait audacieux se faisait pincer dans de singulières circonstances à l'autre bout de la ville.

Vers dix heures, complètement ivre, un pochard exhibait des louis d'or à l'estaminet Foulon, à l'angle des rues Pierre-de-Roubaix et des Longues-Haies. Il payait à boire sans mesure à deux individus qui n'eurent bientôt plus qu'un projet, celui de s'emparer de la galette du poivrot. Ils sortirent avec lui, consommèrent quelques verres à l'estaminet Dubois, à l'angle du boulevard de Belfort et cherchèrent à attirer le pochard dans le boulevard de Mulhouse, totalement désert.

Mme Dubois, se doutant de leur projet, pria un consommateur, Arthur Dhui, ouvrier peintre, âgé de 27 ans, demeurant 215 boulevard Gambetta, d'aviser la police, ce qui fut d'autant plus facile qu'une patrouille vint à passer.

Les agents arrivèrent à temps pour arracher l'ivrogne des mains de ses singuliers amis, qui, l'ayant terrassé, le frappaient à coups de talon sur la figure et voulaient lui prendre son magot.

Un des agresseurs prit la fuite à l'arrivée des agents ; l'autre et le pochard furent menés au poste du 3e arrondissement, où M. le docteur Dubar vint soigner ce dernier.

Subitement dégrisé, l'ivrogne déclara avoir en poche trois mois de ses appointements, il se nommait, disait-il, Charles Roger, chauffeur d'automobiles, âgé de 30 ans, originaire de Fourmies, demeurant en garni à l'estaminet Alphonse Desmet, rue de l'Alouette, 46.

PINCE !

Reconduit chez lui, rue de l'Alouette par l'agent Minet et M. Dhui, Roger n'en menait pas large ; il se sentait inquiet. On le conçoit car, la cabaretière, Mme Desmet à qui M. Dhui venait de raconter l'agression dont Roger avait été victime, sachant ce dernier sans le sou, établit de suite un rapprochement entre le vol que sa voisine, Mme Plays, venait de découvrir, et la grosse somme trouvée en possession de son logeur.

Elle en fit part à M. Dhui qui alla avertir M .Laché, commissaire de police du 1er arrondissement. Immédiatement, celui-ci procéda à l'arrestation de Roger qui, pressé de questions, finit par avouer et nomma un de ses complices, nommé Q..., bijoutier. Sur lui, on trouva dans un mouchoir, une somme de 2.876 francs, il refusa de dire ce qu'il avait fait des titres volés. On suppose que son complice aura pris la fuite en les emportant.

Une perquisition faite chez Roger, qui est marié et a deux enfants âgés de quatre et deux ans, n'a rien fait découvrir. Interrogée, la femme a dit ne rien savoir, ce qui parait inadmissible, car son mari déclare avoir forcé le coffret dans sa chambre. Elle a été laissée en liberté provisoire.

L'enquête a établi que Roger avait gagné la maison de Mme Plays en longeant la nochère qui passe près de sa chambre mansardée et qu'il a pénétré chez cette dame par une fenêtre du grenier dont une vitre est brisée ; de là, il a pu facilement gagner le premier.

Plusieurs arrestations sont imminentes, assure-t-on.

LES TITRES VOLES

Voici la liste des titres volés et qu'il reste à retrouver :

Obligations de la Ville de Gand (100 fr.), S. 017.680, N° 17. — Ville de Liège (100 fr.), S. 050.83, N° 10. — Ville de Bruxelles (100 fr.) S. 102.224, N° 20 ; 001.867, N° 23 ; 096.394, N° 10 et 080.825, N° 14. — Foncières 1891, S. 567.267, N° 57. — Foncières 1885, S. 959.124, N° 96. — Ville de Paris 1894-1896 (1/4), N° 422.699. — Ville de Paris 1892, N° 007.699. — Emprunt de la Ville de Koursk : Numéros 0.136, 0.137, 0.138, 1.088 et 1.089. — Obligation de la Ville de Moscou (valeur 1.300 francs) ; un titre de l'emprunt suisse 1899 3 1/2 % des Chemins de fer fédéraux (valeur 1.000 francs).

NOUVELLE ARRESTATION

Mardi matin, vers six heures, la police a mis en état d'arrestation, le complice dénoncé par Roger, un horloger nommé Gaston Quilliet, âgé de 39 ans, demeurant rue de la Gare, 71.

M .Laché, commissaire de police du 1er arrondissement poursuit activement son enquête.

Hier après-midi, le magistrat a interrogé Roger Charles.

Ce dernier a déclaré qu'il avait fait le coup d'après les indications que Quilliet lui avait fournies. C'est dimanche soir entre six et sept heures qu'il a opéré, a-t-il avoué, et il a rejoint Quilliet dans un estaminet de la rue Pierre-Motte, où il lui avait remis une somme de 60 francs.

Il a ajouté que Quilliet lui avait conseillé de partir le lundi matin à 3 heures en Belgique ou en Allemagne. Mais il s'y refusa d'abord pour ne pas devoir abandonner ses enfants et ensuite parce qu'il a encouru une condamnation de quinze mois de prison dans ce pays.

Quant aux valeurs, Roger déclare les avoir laissées dans le coffret qu'il a jeté rue Jules-Derégnaucourt : « Je ne sais pas lire, a-t-il dit, et j'ai pris ça pour des reçus sans importance. »

Roger est, du reste, un repris de justice ; il a des antécédents en France et a déjà été condamné à Saint-Quentin pour vols qualifiés à 6 mois, 18 mois et 5 ans de prison.

Sa famille habite Fresnoy-le-Grand.

Procès-verbal a été dressé à la charge de Narcisse Rys, âgé de 32 ans, peigneur, demeurant cité Delattre, 4, à Lys-lez-Lannoy, et de Léopold Lelièvre, 21 ans, journalier, demeurant rue de Lannoy, 604, pour attaque nocturne et tentative de vol sur le voleur de Mme veuve Plays, Charles Roger, demeurant rue de l'Alouette, 46, qui, ainsi que nous le disons d'autre part, fut roué de coups par eux, rue Pierre-de-Roubaix.

Rys a été maintenu en état d'arrestation par les agents Louis Minet et Antoine Vandenbrande ; quant à Lelièvre, il a réussi à prendre la fuite.

Les perquisitions faites par M. Laché, aux domiciles de Roger et de Quilliet n'ont donné aucun résultat.

Quilliet, qui a dû être condamné déjà en Belgique pour faillite frauduleuse, nie toute participation au vol, tandis que Roger reste très affirmatif sur la culpabilité de son complice.

« J'ai fini ma vie, dit Roger, je n'ai plus rien à cacher. J'ai déjà été condamné par la cour d'assises de l'Aisne et, de plus, je suis réfractaire au service militaire car je n'ai pas répondu l'an dernier, à l'appel des vingt-huit jours. C'est pourquoi, je vous affirme que j'ai tout intérêt à dire la vérité. »

Quant aux valeurs, elles restent toujours introuvables. Il est probable que Roger dit la vérité et qu'il a réellement jeté, comme il le dit, les valeurs dans la rue.

Mais alors, qui les a trouvées ?

L'interrogatoire des deux inculpés a pris fin hier soir vers neuf heures.

Roger et Quilliet seront conduits aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille.

Coups de revolver à Auchel

Dans la nuit de dimanche à lundi avait lieu une discussion au cabaret Pruvost, entre les frères Berquez et Dupont Abel d'une part, et un étranger. Ce dernier a tiré sur Bréquez Joseph un coup de revolver qui l'atteignit à l'aine. L'état du blessé n'est pas grave.

L'auteur du coup de revolver a été arrêté et écroué à la prison de Béthune.

Violent Incendie
A LILLE

Un moteur qui fait explosion. — Atelier brûlé. — Trente mille francs de dégât.

Mardi soir, vers 4 heures, la maison de M. Jean Hirsch, négociant en cycles et automobiles, 123, boulevard de la Liberté, a été le théâtre d'un violent incendie.

Le frère du patron, M. Antoine Hirsch, était occupé avec un mécanicien, M. Albert Sensen, 30 ans, et un apprenti, à réparer un automobile appartenant à M. Karl Brulin, négociant, place Simon-Vollant, dans l'atelier installé dans une sorte de cour dallée, couverte d'un lanterneau, séparant le magasin donnant sur le boulevard de la Liberté, d'un quartier de derrière, dont le rez-de-chaussée est occupé par les bureaux, le premier étage par l'appartement de M. Antoine Hirsch et le second par les chambres de deux voyageurs de commerce.

Pendant que les trois hommes travaillaient, le moteur de l'automobile, une voiture Morse, de chevaux, fit tout à coup explosion, le tuyau d'échappement sauta et les gaz combustibles s'enflammèrent, mettant le feu à l'automobile et bientôt après à tout ce qui se trouvait dans le magasin.

Les trois hommes purent heureusement s'en tirer indemnes sauf cependant M. Sensen qui fut légèrement brûlé à la face.

Les pompiers de la rue Malus et ceux de la deuxième compagnie (poste de la Mairie et caserne Lahousse) furent bientôt sur les lieux et sous les ordres du capitaine Aerts et des lieutenants Crombez et Patin, s'attaquèrent vigoureusement au fléau.

A heures 20, l'une des grandes glaces de la façade subissant la pression formidable de l'air surchauffé de l'intérieur, sauta, éparpillant ses débris sur l'asphalte du trottoir.

Les nombreux curieux qui s'étaient amassés étaient maintenus par les agents de M. Gasinger, commissaire du 1er arrondissement qui dirigeait le service d'ordre.

A heures et demie, les pompiers étaient maîtres du feu.

L'atelier et tout ce qu'il contenait ont été complètement détruits.

Il est difficile à l'heure actuelle d'évaluer les dégats. Toutefois, on croit qu'ils ne sont pas inférieurs à trente mille francs.

Ils sont d'ailleurs couverts par une assurance.

La circulation des tramways a été interrompue pendant environ une heure.

UN CAMBRIOLAGE
A CAMPHIN-EN-CAREMBAULT

Audacieux voleurs. — Estaminet dévalisé. — Un vieillard menacé de mort.

Grand émoi, mardi matin, dans le village de Camphin-en-Carembault.

Il faisait à peine jour, que la rumeur se répandit bientôt d'un audacieux cambriolage accompli pendant la nuit, dans le village, dans des conditions particulièrement dramatiques.

Un vieillard, M. Wattrelos, âgé de 70 ans, habite seul, à l'intersection de la grande route de Carvin et du chemin vicinal qui conduit à Canin, une maisonnette à usage d'estaminet.

M. Wattrelos dont la chambre à coucher fait immédiatement suite à la salle d'estaminet, dormait du sommeil du juste quand il fut brusquement secoué et malmené.

Il ouvrit les yeux et, à la lueur vacillante d'une bougie, il aperçut, devant son lit, deux individus armés de revolvers qui lui firent sommation d'indiquer, sous peine de mort immédiate, l'endroit où il déposait ses économies.

Dans la chambre, M. Wattrelos remarqua également d'autres individus à l'aspect tout aussi peu rassurant..

Il en aurait compté sept !

M. Wattrelos fournit les indications demandées ; et pendant que certains des bandits faisaient le gué dans l'estaminet, que d'autres fouillaient les meubles et les tiroirs, il était toujours mis dans l'impossibilité de bouger, par les deux individus qui l'avaient tiré de son sommeil et qui se livraient à des plaisanteries de goût plutôt macabre, avec leurs complices :

— « Faut-il le tuer ? »

— « Attendez un instant ! »

Le pauvre septuagénaire croyait que sa dernière heure était venue. On peut juger de ses angoisses !

Cependant tout a une fin.

Après avoir fait main basse sur environ 250 francs d'argent et s'être copieusement désaltérés, les bandits, dont l'un — le chef de la bande très probablement — était masqué, mirent en paquet le linge qu'ils avaient tiré des placards.

— Comment emporter ce linge ?

— « Il nous faut un sac ! », commanda l'un des hommes armés.

— « Je n'en ai pas ! » gémit M. Wattrelos.

— « Un sac, ou je te tue ! »

— « Mais je n'en ai pas ! »

Et le pauvre vieux suppliait et se lamentait pour qu'on lui laissât la vie sauve.

Enfin, les voleurs partirent avec l'argent en poche, le linge sur le dos, mais non point sans avoir fait encore entendre les pires imprécations et menaces.

M. Wattrelos était plus mort que vif quoique n'ayant que quelques ecchymoses sans importances et c'est avec joie qu'il vit poindre le jour.

Aussitôt debout, et après avoir dûment constaté qu'il était encore de ce monde, le volé informa l'autorité communale des criminels méfaits dont il venait d'être victime.

La gendarmerie de Seclin, immédiatement prévenue, s'est transportée sur les lieux et a ouvert une enquête.

Souhaitons qu'elle mette bien vite la main sur les cambrioleurs dont l'un au moins, celui qui s'était mis un masque, doit être un familier de l'estaminet Wattrelos.

LA GRÈVE DES MARINIERS

A DENAIN

Le blocus du canal est redevenu effectif, et les bateaux se sont de nouveaux soudés, en files, cette fois, de façon à déjouer toutes les manœuvres.

Grande réunion à Douai

Le cortège des mariniers se forme place Carnot devant l'Hôtel Debève, siège du Syndicat. Les délégations qui se sont rendues à l'appel du Comité sont nombreuses. Toutes sont précédées de leurs bannières syndicales qui flottent gaiement par cette radieuse journée. Le Président du Comité de la Grève, organise le cortège, les délégations se rassemblent : « Le Bassin Rond », « Dunkerque », « Lille », « Marquette », « Don », « Férin », « Béthune », etc., sont parmi les plus nombreuses. Les emblèmes sont portés par des mariniers qui ont revêtu un coquet travestissement aux couleurs de la batellerie. Presque tous ont la poitrine barrée d'une écharpe.

Le cortège est formé. Une dizaine de musiciens le précédent, puis viennent les orateurs, les citoyens Gérault-Richard, Selle, Desmons, Goniaux, le Conseil d'Administration du Syndicat et derrière toute une longue théorie de mariniers et de marinières, gais, enthousiastes, avec des yeux où se lisent en même temps qu'une foi profonde, la joie d'un succès qui s'annonce prochain.

La manifestation revêt un caractère grandiose et réellement impressionnant. Sur tout le parcours, sur les trottoirs, aux fenêtres, sur les portes, des curieux en foule, non sans ce pli ironique des badauds, mais la figure grave et gagnés par la majesté de ce spectacle imposant.

A L'HIPPODROME

La longue colonne des grévistes qui s'est déroulée lentement dans les rues de Douai pénètre dans l'Hippodrome. La coquette salle est bondée. Les bannières, les drapeaux, les écussons sont réunis derrière les orateurs et forment un motif de décoration des plus pittoresques et des plus agréables à l'œil. Un enthousiasme indescriptible anime l'assemblée. On ne remarque pas chez les mariniers, cet air de profonde lassitude, cette expression de découragement qui est le caractère habituel des réunions de grévistes. Les femmes sont nombreuses.

Dans la piste, les secrétaires des diverses sections syndicales sont installés à leurs tables pour recevoir les adhésions. Le citoyen Selle adresse aux non-syndiqués un pressant appel et les convie à passer aux tables. Il est immédiatement entendu et une trentaine de mariniers, quittant leur place, se pressent autour des tables pour leur inscription.

L'entrée des mariniers qui s'est faite lentement est terminée. Les orateurs sont à leur banc.

Le citoyen Selle, qui a tenu à apporter aux mariniers son concours le plus dévoué, bien que son état de santé soit précaire, est choisi comme président.

ALLOCUTION DU CITOYEN SELLE

Notre vaillant ami Selle remercie le bureau du Syndicat de l'avoir porté à la présidence. Votre cause, dit-il aux mariniers, est juste, et vos revendications doivent être entendues. La présence parmi nous de mes collègues Gérault-Richard et Davaine, vient vous apporter la certitude que les pouvoirs publics et l'opinion sont avec vous. La lutte peut être chaude, mais qu'importe quand la victoire est au bout. Nous vous apportons aujourd'hui l'assurance que notre concours entier et sans borne vous est acquis. Demain, dit Selle, les pouvoirs publics seront saisis de vos revendications. Nous espérons que la République vous protégera contre les affréteurs.

Discours de M. Davaine

Le citoyen Davaine remercie son collègue Selle qui vient d'avoir pour lui des éloges qui le rendent confus. Si je suis ici ,dit l'honorable maire de Saint-Amand, c'est parce que mon devoir est d'y être. Depuis quinze ans je représente au Conseil général un canton où les bateliers sont nombreux. Ils savent que chaque fois qu'ils ont fait appel à mon dévouement ils ont été entendus et ont trouvé en moi un défenseur et un ami. Quand les délégués de la batellerie m'ont prié d'assister aux réunions, je suis venu, j'ai acquis la certitude que votre cause était juste, que vos revendications étaient légitimes. Tous ceux qui connaissent la situation qui vous est faite doivent avoir le courage civique de vous défendre. Je vous apporte un concours sans réserve. Avec Desmons, Goniaux, Chavonin, Gérault-Richard, nous essaierons de trouver la solution du douloureux conflit actuel.

Le gouvernement de la République fera triompher vos droits, parce que ce sont ceux de braves gens qui souffrent et qui luttent depuis de longues années déjà.

Discours de Desmons

Notre éminent ami Desmons succède au citoyen Davaine. Il rappelle que la grève dure déjà depuis quarante et un jours, mais qu'elle vient d'entrer seulement dans la période des résultats profitables. L'opinion publique qui vous était sympathique n'avait pu vous manifester sa sympathie ni vous prodiguer ses encouragements parce qu'on avait organisé savamment autour de vous la conspiration du silence. La présence parmi vous de notre vaillant camarade Gérault-Richard nous donne la certitude que la Presse Parisienne sera saisie demain de vos revendications et que les Pouvoirs publics vous accorderont la protection qu'ils doivent à tous ceux qui sont victimes des conditions économiques désastreuses.

Le citoyen Desmons fait ensuite l'historique du conflit avec une éloquence précise et incisive, qui met en relief jusqu'aux moindres faits.

Il expose le système de l'affrètement actuel jusque dans ses rouages les moins connus et fait ressortir tout ce qu'il y a de dangereux, d'abusif et de pernicieux pour la batellerie. Il reprend les causes qui ont motivé la grève actuelle et qui ont provoqué la constitution du Syndicat qui réunit actuellement 4.500 syndiqués. La seule raison d'être des intermédiaires est leur utilité, dit-il. Tout le monde est d'accord pour reconnaître que les affréteurs sont parfaitement nuisibles. Et le docteur Desmons appuie cette opinion d'un ensemble de citations empruntées aux journaux d'opinions les plus diverses.

Il fait bonne justice de la calomnie qui représente les orateurs socialistes comme des agitateurs qui font naître des conflits insolubles, alors qu'ils s'efforcent d'apporter aux conflits existants une solution conforme au progrès et à la justice.

Desmons montre ensuite que toutes les tentatives de conciliation et d'entente ont échoué par suite de la duplicité des affréteurs. Tout a été essayé pour empêcher ce mouvement d'aboutir. Chavonin a été abreuvé de calomnies. On l'a traîné dans la boue, vilipendé. Je suis heureux de pouvoir ici lui apporter le témoignage de complète estime auquel il a droit.

L'orateur passe rapidement en revue les moyens de faire aboutir les revendications des mariniers et termine par cette éloquente conclusion :

Il va y avoir une grande traînée de lumière qui va éclairer votre mouvement et qui fera éclater les sympathies latentes qui vous entourent déjà. Les Pouvoirs publics connaîtront le refus hautain des affréteurs et votre ardent désir de conciliation. Entre eux et vous le choix n'est pas douteux. Ou bien ils céderont, ou bien il appartiendra au Parlement de briser cette mauvaise volonté.

Discours de Goniaux

Vous avez entendu Desmons, Davaine, conseiller général et maire de Saint-Amand. Il est un homme que j'aurais été heureux de voir joindre sa parole à la leur. C'est le citoyen Vaast, conseiller d'arrondissement. Je crois que le moment est venu pour lui d'affirmer sa sympathie et de mettre son mandat au service des mariniers. Si la grève a été pacifique jusqu'alors, il faut en louer les grévistes qui ont su opposer un calme dédaigneux aux provocations de toutes sortes. Le citoyen Goniaux rappelle d'une façon très humoristique l'incident des musiciens de Dorignies, qui se sont vu dresser une contravention pour entrave à la liberté du travail, à leur descente d'un bateau sur lequel on les avait prié de jouer.

L'orateur termine en engageant tous les mariniers sans exception à se syndiquer pour donner à leurs mandataires une force plus grande Gqu'ils ne peuvent emprunter qu'au nombre.

Discours de Gérault-Richard

Le citoyen Gérault-Richard a la parole :

Je suis heureux, dit-il, que mon ami Selle m'ait prié d'assister aujourd'hui au magnifique spectacle que vous offrez à vos amis et à vos adversaires. Je ne vous apporterai pas, comme un faiseur de miracles, la solution instantanée du conflit qui vous met aux prises avec les affréteurs. Ce que je vous apporte, c'est l'assurance des vœux du Parti socialiste tout entier, c'est la promesse de son concours dans la Presse et à la tribune du Parlement.

Quant à la victoire, le secret en est dans vos mains, ce n'est que par vous-mêmes, par l'union, par l'harmonie, que vous aurez raison de vos exploiteurs. N'attendez de ceux qui viennent à vous que ce qu'ils peuvent vous donner.

Le citoyen Gérault-Richard fait un court et lumineux exposé des doctrines socialistes et montre à l'assemblée qu'elle trouvera toujours chez les membres de ce Parti l'appui le plus chaud et le plus énergique.

L'idéal socialiste, dit Gérault, est la remise à chacun de son instrument de travail. Nous n'avons pas d'autre rêve que de défendre votre propriété. Les véritables ennemis de la propriété individuelle, ce sont les autres, ceux qui nous offrent en ce moment cet intéressant spectacle du voleur criant qu'il est volé.

Il n'est pas possible que vous ayez un échec. Quand on verra ceux qui vivent de votre travail, quand on saura qu'ils sont venus étendre sur vous leurs racines épuisantes comme un immense parasite, il est impossible que les esprits bons, justes, tous ceux qui n'ont pas encore été faussés, ne soient pas de cœur avec vous.

Pour illustrer ce conflit, dit Gérault, il faut recourir à une image et l'orateur, avec une précision saisissante, expose à l'assemblée qu'il ne faut plus recourir aux demi-mesures, aux palliatifs toujours inefficaces. Il faut, dit-il ,que demain, le Président du Conseil sache qui vous êtes et ce que vous désirez.

Bien qu'un gouvernement, en régime capitaliste, soit lié par la tradition, nous lui demanderons d'empêcher les abus. Nous demanderons au ministre des travaux publics que ses agents aient un peu plus de doigté. Il n'est pas possible que des travailleurs, qui défendent leur pain, en soient privés par les défenseurs de la Patrie, constitués en affameurs.

Si on resterait sourd à la parole de justice que nous prononcerons, ce n'est plus devant le ministre seul que nous irions, c'est à la tribune de la Chambre que nous irions crier pour vous : Justice et liberté. J'en prends l'engagement.

Me permettez-vous une observation sur la ligne de conduite que vous devez tenir. Vous avez vécu jusqu'alors en obstinés individualistes. Vous êtes comme le roi Midas qui portait toute sa fortune. Votre patrie était circonscrite aux bords de votre bateau.

Il m'a toujours paru que vous ignoriez nos tribulations, nos haines, nos trahisons.

L'orateur, avec un réel bonheur dans l'expression, fait un tablea upittoresque de la vie du marinier, de sa vie telle qu'elle apparaît à ceux qui ne le connaissent que pour l'avoir vu passer lentement le long des canaux.

L'adversité est venue, dit-il, vous donner cette salutaire leçon que l'isolement est dangereux. Vous vous êtes jeté dans le tourbillon de la lutte sociale. Vous étiez des passants, indifférents les uns aux autres, et maintenant vous connaissez la grande loi de la solidarité sociale.

Nous ne sommes pas, dit Gérault, des caresseurs d'absolu, des chevaucheurs de chimère. Nous ne faisons pas comme Aaron jaillir la source du désert. C'est le travailleur qui fera lui-même la cité de Justice et de Bonté. Il n'est pas possible que des travailleurs du 20e siècle, se disent : Je passe, je suis mon chemin. Je le dédaigne les considérations d'ordre secondaire. Il n'y a pas de considérations secondaires.

Gérault indique aux mariniers que seule la République sociale fera cesser toutes les exploitations, mais que l'on peut cependant défendre efficacement ses moyens d'existence dans le régime actuel.

Gérault-Richard prend, en son nom et au nom de Selle, l'engagement de défendre les mariniers et demander justice pour eux.

Il rappelle avec beaucoup d'à-propos le verdict de la Cour d'assises de Douai acquittant les grévistes de Neuvilly. C'est un signe des temps, dit-il. C'est la preuve que la République tend des bras maternels à tous ses enfants. Elle veut être protectrice. Vous lui devez déjà d'avoir eu conscience de votre force. Vous lui devez demain la victoire.

Restez unis, dit Gérault, par l'engagement solennel de ne reprendre le travail que lorsque votre syndicat vous aura dit :L'heure a sonné. « Tous pour un, un pour tous ! » (Vifs applaudissements.

ALLOCUTION DE CHAVONIN

Lorsque les applaudissements qui saluèrent la fin du discours de Gérault ont cessé, le citoyen Chavonin prend la parole et très chaleureusement, avec ces accents profonds qui lui sont particuliers, remercie les orateurs du concours qu'ils lui ont apporté. S'adressant ensuite aux mariniers, il les exhorte à l'union la plus parfaite.

L'ordre du Jour

L'ordre du jour suivant est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

« Les mariniers, réunis au nombre de 4.000 dans l'Hippodrome municipal de Douai, après avoir entendu les discours des citoyens **Gérault-Richard, Selle, Desmons, Davaine, Goniaux et Chavonin**, s'engagent à résister à outrance contre les prétentions draconiennes des affréteurs qui n'ont pas craint de prolonger un conflit si préjudiciable aux intérêts du commerce, de l'industrie et de la batellerie, rejettent sur les affréteurs la responsabilité de cette douloureuse et grave situation et prêtent serment de continuer la grève à outrance jusqu'à réussite complète de leurs légitimes revendications.

Ils se séparent aux cris de : Vive la Grève ! Vivent le Commerce et l'Industrie ! A bas les affréteurs ! »

La sortie s'effectue rapidement.

Le cortège se reforme et par la place d'Armes, regagne le siège du Syndicat.

Audacieuse Agression
A CALAIS

Dimanche soir, vers 8 heures, deux individus : Vidor Gustave, âgé de 20 ans, journalier, demeurant 22, rue du Cygne, et Obert Louis, âgé de 20 ans, journalier, demeurant 40, rue de la Citadelle, entraient dans l'estaminet tenu par Mme veuve Carpentier, 61, rue Notre-Dame, et se faisaient servir chacun une chope.

Une heure plus tard, alors que tous ses clients s'étaient retirés et qu'elle était seule dans la salle du café, Mme Carpentier voyait entrer à nouveau les deux hommes qui, comme la première fois, lui demandèrent une chope.

La cabaretière les servit et reçut en paiement une pièce de 1 fr. ; mais, au moment où elle s'apprêtait à rendre la monnaie, Obert se précipita sur elle, lui appuya fortement la main sur la bouche et, comme elle se débattait, la terrassa et la maintint solidement sur le sol.

Pendant ce temps, son complice dérobait dans le tiroir-caisse la moitié de la recette qui s'y trouvait contenue, soit une somme de 10 francs environ.

Puis le coup fait, les deux filous prirent la fuite à toutes jambes.

Mme Carpentier se sentant libre, se releva d'un seul bond, et se mit à crier « au voleur » de toutes ses forces.

Mais l'alarme avait déjà été donnée ; car un voisin M. R... avait été très intrigué par cette fuite précipitée des deux hommes, qui ne lui disait rien qui vaille. Les cris de la cabaretière confirmèrent ses soupçons, et, sans perdre une minute, il se mit à la poursuite des deux voleurs, tandis que des passants allaient en toute hâte, prévenir le commissaire de police du 2e arrondissement.

Les filous, toujours suivis à distance par M. R..., se rendirent dans la rue de Madrid, et là, se croyant en sûreté, procédèrent à la lueur d'un bec de gaz, au partage de l'argent volé.

Ils accomplissaient tranquillement cette petite opération, lorsque brusquement les agents que l'on avait prévenus leur tombèrent sur le dos.

L'extrême abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain, le compte-rendu du Congrès des Socialistes Indépendants, tenu dimanche, à Douai.

Dernière Heure

BANQUET FRANCO-ITALIEN

Paris, 15 novembre. — Le banquet offert ce soir aux délégués italiens, dans la grande salle du Grand-Hôtel, a été des plus brillant.

L'affluence était si considérable qu'un grand nombre de convives n'avaient pu prendre place aux onze tables dressées dans cette salle et ont dû être placés dans deux salons contigus.

A la table d'honneur à la droite du président, M. Trouillot, ministre du commerce, se trouvaient le colonel Meaux de Saint-Marc, représentant le président de la République ; MM. Brisson, Mascuraud, le prince Colonna, syndic de Rome ; MM. Pelletan, Frédéric Passy, Lépine.

A sa gauche : MM. Combes, président du Conseil ; Fallières, le comte Tornielli portant le grand-cordon de la Légion d'honneur, d'Estournelles de Constant, Poirier, sénateurs ; Cossy, MM. Chaumié, Berthelot, etc., ainsi qu'un grand nombre de personnalités de la colonie italienne à Paris.

Au dessert, M. Trouillot lève le premier son verre et porte un toast à la reine et au roi d'Italie.

La musique de la Garde républicaine, qui s'était fait entendre pendant le repas, joue l'hymne italien, écouté debout et demandé deux fois.

Le comte Tornielli se lève à son tour et boit à la santé du président de la République.

LA DEMISSION DU GENERAL ANDRE

Paris, 15 novembre. — M. Berteaux, après s'être rendu à l'Elysée, pour faire connaître au président de la République qu'il acceptait le portefeuille de la guerre, a eu, dans la soirée, un long entretien avec le général André.

UNE INTERPELLATION

On annonc qu'une demande d'interpellation sur l'attitude du nouveau ministre de la guerre sera déposée au début de la séance de jeudi.

On demandera à ce qu'elle soit immédiatement discutée.

Le président du Conseil ne s'y opposera pas.